



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question écrite n° 93435

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la forte augmentation de l'enfermement des enfants dans notre pays. En 2015, 105 mineurs ont été placés en centre de rétention avec leurs parents, soit un nombre qui a plus que doublé par rapport à l'année 2014 (45 enfants). Une circulaire du 6 juillet 2012 a permis de limiter cette pratique en métropole (64 mineurs en 2013 contre 312 en 2011). En théorie, l'enfermement se limitait aux seules familles n'ayant pas respecté les conditions de l'assignation à résidence, en fuite ou ayant refusé l'embarquement, le délai de rétention ne pouvant excéder la durée strictement nécessaire à la préparation de l'éloignement. Ce premier pas vers la fin de l'enfermement des enfants n'est cependant pas respecté par toutes les préfectures. De plus, ce texte n'a jamais été applicable à l'Outre-mer, notamment à Mayotte où plusieurs milliers d'enfants sont ainsi privés de liberté chaque année. Cette nouvelle augmentation en métropole, ajoutée à la situation alarmante des enfants privés de liberté à Mayotte, est tout à fait préoccupante. L'intérêt supérieur de l'enfant doit primer sur toute autre considération, l'interpellation puis l'enfermement, même de courte durée, pouvant être profondément traumatisants pour des enfants. Pour toutes ces raisons, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il pour mettre fin à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93435

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1528

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)